



Sur mon lieu de travail, aucune mesure n'est prise pour protéger les non fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 6 février 2003

Bonjour,

Après avoir pris connaissance de la brochure le tabagisme passif sur laquelle j'ai trouvé vos coordonnées, je me décide à vous écrire afin d'avoir un conseil, une aide à un problème que je rencontre chaque jour sur mon lieu de travail. En effet aucune mesure n'est prise pour protéger les non fumeurs, malgré de nombreuses demandes pour établir une solution. Les non fumeurs ne sont pas pris au sérieux. Chaque semaine, chaque jour durant 8heures, nous respirons la cigarette, ce qui entraine en fin de journée sur ma personne une irritation au niveau de la gorge. Y a t'il une solution réelle à mon problème ?

Merci d'avance pour tous renseignements.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Réponse :

Consultez les [conditions d'application](#) de la protection contre le tabagisme dans l'entreprise.

Inspirez-vous ensuite des [conseils pratiques](#) proposés par DNF. Revenez ensuite nous dire comment vous souhaitez vous y prendre pour faire appliquer la loi dans votre entreprise. Nous serons à vos cotés quand vous en aurez besoin.